

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20260119-CM-2026-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

DÉLIBÉRATION CM-2026-004

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PRODUITS DE TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

Le 19 janvier 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 9 janvier 2026.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoints, Mme Le Guilloux, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseret, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Chambert, Mme Miel, M. Ageitos, Mme Ridde et Mme Dessoye.

Avaient donné pouvoir : de Mme Gaultier à M. Mouty, de M. Martin à M. Millot, de Mme Souchet à M. Andrade Dos Santos, de M. Vasseur à M. de Bourrousse, de Mme Bernard à Mme Conesa-Rouat et de M. Fiault à Mme Ridde.

Était absent : M. Drougard.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de membres représentés :	6
Nombre de membres absents :	1

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION CM-2026-004

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PRODUITS DE TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de produits du tabac ;

Vu le contrat-type proposé par l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Carrières-sur-Seine assure l'entretien et le nettoiement de la voirie sur son territoire ;

Considérant que la présence de mégots de cigarettes dans l'espace public constitue une nuisance environnementale et sanitaire ;

Considérant qu'ALCOME, éco-organisme agréé par l'État, a pour mission de soutenir financièrement et matériellement les collectivités territoriales dans la prévention, la collecte et le traitement des mégots de cigarettes ;

Considérant que le contrat proposé permet à la commune de bénéficier d'un soutien financier, de dispositifs de collecte et d'actions de sensibilisation, en contrepartie de la mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'abandon des mégots ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution ;

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux - Environnement du lundi 12 janvier 2026,

Sur proposition de Madame Valérie ZANOTTI, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le principe de la conclusion d'un contrat entre la Ville de Carrières-sur-Seine et l'éco-organisme ALCOME, relatif à la prévention, au nettoiement et à la gestion des mégots de cigarettes sur l'espace public communal.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire, ou son/sa représentant(e) dûment habilité(e), à signer le contrat-type ALCOME, ainsi que tout document afférent à son exécution.

Article 3 : **AUTORISE** la perception des soutiens financiers versés par ALCOME dans le cadre de ce contrat, lesquels seront inscrits au budget communal.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- ALCOME

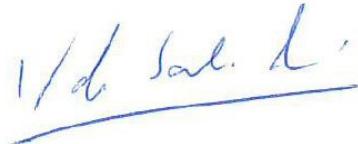
Le Maire,



Arnaud de Bourrousse



**Le Conseiller municipal,
Secrétaire de séance,
Nicolas de Saint-Romain**



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.